

# Centrales Photovoltaïques au Sol dans le Var

Rencontre du 24 janvier 2019  
DDTM, SDIS  
porteurs de projet(s)

Prise en compte de la  
**biodiversité**

dans les demandes  
d'autorisations de défrichement

Ressources, territoires et habitats  
Energie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Gildas REYTER - DDTM du Var  
Service Agriculture Environnement et Forêt

# Défrichage et projet de CPS

---

**Constitue un défrichage, toute action visant à mettre fin à la destination forestière d'un terrain.**

**Un projet de CPS peut avoir un impact sur la biodiversité en raison de la perte de surface boisée liée au défrichage de l'emprise du futur parc photovoltaïque et des aménagements qui lui sont liés.**

L'impact du projet concerne la surface clôturée du parc elle-même mais aussi l'ensemble des installations, travaux et aménagements nécessaires : piste périphérique SDIS, obligations légales de débroussaillage, accès...



# Prise en compte de la biodiversité (les espèces et leurs habitats)

Le choix de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol doit tenir compte, dès les premières réflexions sur sa localisation, des enjeux liés aux milieux naturels : les espèces et leurs habitats.

Les divers espaces naturels peuvent faire l'objet de **protections** ou **d'inventaires** au titre du patrimoine naturel : réserves naturelles nationales (RNN), réserves biologiques, arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), sites Natura 2000.



*Aigle de Bonelli*

# Idée principale

---

Pages

La recherche d'un terrain d'implantation doit être orientée en priorité vers les zones de moindre impact pour la biodiversité.

L'atteinte aux espèces et à leurs habitats est l'un des principaux motifs de refus d'autorisation de défrichement pour une CPS.

L'étude d'impact incluse dans le dossier de demande d'autorisation de défrichement doit inventorier l'état initial sur une zone d'étude suffisamment large autour de l'emprise du projet de défrichement pour englober l'ensemble des enjeux faune/flore et déterminer **si le terrain à défricher peut revêtir un rôle d'habitat, de zone de déplacement ou d'alimentation, y compris pour des espèces qui seraient situées à l'extérieur du site.**

# Évaluation environnementale (EE)

L'article [R122-2 CE](#) prévoit la réalisation d'une **évaluation environnementale** :

- systematique concernant les :
  - ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol\* dès lors que leur puissance est supérieure à 250 kWc.
  - défrichements d'une surface supérieure ou égale à 25 ha
- au cas par cas concernant les défrichements d'une surface inférieure à 25 ha et supérieure à 0,5 hectare.

L'article R122-5 CE détaille le contenu de l'évaluation environnementale.

Une grande qualité doit être accordée par le porteur de projet et ses bureaux d'étude au résumé non technique, au volet naturel de l'étude d'impact, à l'analyse des effets cumulés et à l'évaluation des incidences Natura 2000.

\* les installations sur serres ou ombrières sont soumises à la procédure de l'examen au cas-par-cas

# Volet naturel de l'EE

---

## La qualité de l'état initial est primordiale !

Les enjeux écologiques doivent être présentés et évalués habitat par habitat, espèce par espèce, et localisés vis-à-vis du projet, au besoin en justifiant le choix de l'absence d'exploration. **Le porteur de projet doit y consacrer les moyens techniques et humains nécessaires.**

Les périodes et les modalités de prospection sont déterminantes pour juger de la pertinence des résultats obtenus et de la fiabilité de l'état initial.



*Petit-duc scops*

Pour certains groupes d'espèces, un inventaire « 4 saisons » est à réaliser pour connaître leur utilisation du territoire concerné par le projet sur une année.

# Volet naturel de l'EE

## Calendrier de prospection « idéal » ?

Le calendrier de prospection « idéal » est celui qui permet de maximiser les chances la détection des espèces potentiellement présentes selon l'analyse de la bibliographie et les données scientifiques déjà disponibles pour le territoire à évaluer.



*Grand murin*



*Ex. : recherche par enregistrements sonores de gîtes cavernicoles d'estivage pour les chauves-souris au mois de juillet. Une telle opération doit être effectuée en hiver pour détecter des gîtes cavernicoles d'hibernation.*

# Volet naturel de l'EE

---

**Le volet naturel de l'étude d'impact prend en compte tous les effets :**

- positifs ou négatifs ;
- temporaires ou permanents ;
- directs ou indirects ;
- ou encore en raison des effets cumulés avec d'autres projets.

Les impacts sont évalués pour chacun des habitats et pour chacune des espèces présentant un caractère patrimonial, qu'elles soient protégées ou pas.

**Le niveau des impacts résiduels doit être démontré**

Les impacts résiduels du projet sont démontrés au regard de l'effet atténuateur des mesures d'évitement et de réduction.



# Volet naturel de l'EE

---

## Séquence-type du VNEI

- Etat initial et enjeux
- Présentation du projet et des travaux associés
- Evaluation des impacts bruts (espèce par espèce, habitat par habitat)
- Présentation des mesures d'évitement et de réduction
- Evaluation des impacts résiduels (espèce par espèce, habitat par habitat)

En cas d'**impacts résiduels dommageables** à une ou plusieurs espèces protégées ou leurs habitats nécessitant de demander une dérogation à l'interdiction de leur atteinte, alors l'étude d'impact doit comporter :

- **Présentation précise des mesures de compensation**
- **Justification sur l'absence de solution de remplacement**
- **Démonstration du maintien de l'état de conservation des espèces impactées**
- **Justification des raisons impératives de l'intérêt public majeur**

La procédure de demande de dérogation, instruite par la DREAL, est indépendante des autres procédures (sauf dans le cadre de l'autorisation environnementale unique)

# Natura 2000



L'article [R414-19 CE](#) (liste nationale) soumet à **évaluation des incidences Natura 2000** (EIN2) les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact.

**L'analyse des incidences sur Natura 2000 est analogue à celle des impacts au sein du VNEI, mais en s'intéressant exclusivement aux habitats et espèces communautaires qui ont justifié la désignation des sites étudiés.**

**L'évaluation tient compte des données du FSD (formulaire standard de données) et des objectifs de conservation (cf. DOCOB).**

Centre de ressources national sur Natura 2000 :

<http://www.natura2000.fr/>

Informations disponibles sur le site des services de l'État dans le Var :

<http://www.var.gouv.fr>, rubrique « politiques publiques », sous-rubrique « environnement »

# Quelques exemples

Pages

## - Mesures d'évitement (liées à la conception du projet)

Choix de la zone à plus faible impact : modification du site d'implantation du projet/ d'installations ou du tracé (accès...)

## - Mesures de réduction :

Suivi par un écologue, balisage des zones sensibles (temporaire pendant la phase chantier, permanent pour éviter la circulation ou le débroussaillage en phase exploitation)

## - Mesures compensatoires :

Acquisition foncière ou mise en place d'une protection réglementaire (ex. acquisition de bois pour permettre le vieillissement ou de milieux ouverts pour permettre le maintien de l'ouverture).

Restauration de milieux (ex. restauration de mares en voie de comblement).

*Tortue d'Hermann*



# Pour aller plus loin...

## Guide de l'étude d'impact des projets photovoltaïques (2011)

[http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_EI\\_Installations-photovolta-  
u-sol\\_DEF\\_19-04-11.pdf](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolta-<br/>u-sol_DEF_19-04-11.pdf)

**Attention ! version de 2011**  
**Certaines informations sont rendues caduques**  
**de par les évolutions réglementaires.**

## Rubrique « Biodiversité » du site internet de la DREAL PACA

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r145.html>



Effets Conservation DOCOB Trame verte  
Habitats Espèces Effets Habitats Faune  
Environnement Incidences Mesures Etude corridor  
réduction Projet Flore Natura 2000 Impact évitement  
compensation Protégées

